



Même si la participation est en hausse de 3 points à 51%, la moitié des CLP n'a pas donné son opinion sur LCL et le Crédit Agricole en tant qu'employeurs. **Que pense alors la majorité silencieuse ?**

La direction reconnaît elle-même qu'en n'ayant mis en place un plan d'actions correctives que très tardivement, les résultats ne pouvaient pas être bons. Ils sont effectivement mauvais.

Vous pouvez constater que les avis favorables sont quasi tous en baisse au bénéfice des avis défavorables (voir tableau ci-contre).

Côté recommandation employeur, c'est chez les managers de managers que la baisse est la plus importante (-8 points à 64%). **Chez les non managers, seul un peu plus d'un tiers recommanderait LCL comme bon employeur (-3 points à 37%).**

Si nous avons peu d'éléments quant aux résultats qualitatifs, les exemples illustratifs (dixit la direction) sont des critiques sur l'accueil partagé, les outils informatiques, la charge de travail importante, le niveau des rémunérations.

**FO LCL**, très active sur ces points, espère que la direction nous, vous, aura entendus et mettra en œuvre ce qu'elle nous a promis : réforme des rémunérations, offre CLP compétitive, investissements informatiques, accompagnement managérial. Rendez-vous dans un an pour le verdict.



Le 12 janvier 2018, le Conseil constitutionnel a validé la possibilité de renégocier chaque année à date anniversaire l'assurance-emprunteur d'un crédit immobilier. Pour ce faire, il suffit de :

- trouver un contrat d'assurance dont les garanties sont au moins équivalentes à celles souscrites initialement
- envoyer à la compagnie d'assurance une lettre de résiliation avec accusé de réception au moins 2 mois avant l'échéance annuelle du contrat
- souscrire la nouvelle assurance ou accepter la contre-proposition éventuelle de votre assureur

Afin d'éviter une nouvelle hémorragie de clientèle CLP, **FO LCL** a écrit à la direction le 3 novembre dernier (voir site fo-lcl.fr) pour qu'elle soit réactive et nous propose une offre compétitive. **Le sujet serait en étude au marketing...**



## IER 2017 : les résultats

	Favorable		Non répondu		Défavorable	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Je suis fier de travailler pour LCL	69	65	15	16	16	19
Je recommanderais LCL comme bon employeur	44	41	18	18	38	41
Je dispose des outils nécessaires pour travailler efficacement	46	42	8	9	45	48
On nous donne les moyens de faire face de manière efficace à d'éventuels problèmes	38	39	12	12	49	48
Je comprend bien la stratégie de LCL	46	44	14	14	40	41
Je partage les ambitions et objectifs de LCL	45	43	21	22	33	35
Au sein de mon équipe, chacun coopère volontiers	77	76	7	7	16	17
Je suis fier de travailler pour le Crédit Agricole	55	52	23	23	22	26
Je connais bien la stratégie du groupe	40	38	24	23	36	39
J'ai confiance dans les décisions stratégiques	30	32	31	30	39	38
Je recommanderais le Crédit Agricole comme bon employeur	44	44	28	28	29	29
Je recommanderais à mon entourage de devenir client du groupe	57	53	26	27	18	20
Je pense avoir des opportunités de carrière intéressantes au sein du CA	34	31	25	25	40	44

## La phrase du jour

- ★ « BNP Paribas, qui a déjà fermé 10% de son parc d'agences et procédé à la montée en puissance de sa banque en ligne (Hello Bank), se voit pénalisée dans ce contexte par une démobilisation de ses équipes commerciales. La Société Générale, qui a lancé en 2015 son plan de transformation et d'économie, commence, comme BNP Paribas avant elle, à sentir les premiers effets », analyse Jean-Marc Velasque, directeur chez Sopra Banking.





**S**uite à l'échec de la négociation, la direction est contrainte de mettre en place des mesures unilatérales. Alors qu'il est du devoir de l'employeur de protéger les salariés, la direction transfère cette responsabilité sur les salariés. Elle vous invite à laisser votre téléphone et ordinateur pro sur le lieu de travail pour ne pas être tenté de travailler sur vos temps de repos. Elle précise que si connexion hors périodes de travail il y a, aucune rémunération tu auras. Ainsi, **la direction déclare fermer les yeux sur du travail dissimulé et non payé !**

La direction déclare cependant vouloir mettre en place un système de contrôle

des messages envoyés avant et après une certaine heure. Afin d'éviter ce dangereux flicage, **FO LCL** préconisait l'arrêt des envois de messages entre des horaires qui restaient à déterminer. Ce qui permettait d'assurer le temps de repos indispensable au bon équilibre entre vie personnelle et professionnelle.

Rappelez-vous cette histoire : Une grenouille se prélassait dans l'eau d'une casserole. On allume le feu. Tandis que l'eau chauffe, notre grenouille se dit qu'elle devrait sortir mais décide de rester encore un peu pour profiter de la température très agréable de l'eau. Encore un peu, encore un peu ... jusqu'à ce que l'eau devienne de plus en plus chaude et ne permette plus à la grenouille de sortir.

Contrairement à ce que l'on peut vous dire, ce n'est pas vous qui êtes mal organisé ou mauvais. C'est peut-être et certainement la charge de travail qui est trop élevée, charge de travail qui, notamment pour les cadres autonomes, doit être

régulièrement surveillée.

Suite aux demandes insistantes de **FO LCL**, la direction doit, enfin, nous remettre la liste des métiers et/ou emplois compatibles avec le forfait jours. Cette liste devra faire l'objet d'une négociation afin de l'intégrer dans l'accord RTT.

### Bon à savoir :

- aucun salarié n'est tenu de prendre connaissance et de répondre à une sollicitation de l'entreprise (courriel, appel tél., SMS) durant ses périodes de repos et de congés
- aucun salarié n'est tenu de communiquer son adresse mail et son numéro de téléphone personnels

Conseil de la direction : en cas d'« *urgence* », le préciser dans l'objet du mail. Mais si, comme le préconise la direction, vous avez laissé vos appareils connectés pro au bureau, l'urgence sera traitée lors de votre retour. D'ailleurs, nous attendons toujours une liste des cas d'urgence dans la banque ...

## Réaménagement de la Banque Des Institutionnels

Ce projet prévoit de renforcer notre présence en IDF, où sont implantés la plupart des « grands institutionnels », par la création d'une seconde direction, d'un banquier conseil et du maintien de 6 portefeuilles dédiés.

En province, au lieu de 10 CAI, 19 portefeuilles mixtes (Institutionnels/Entreprises) seront créés pour une meilleure proximité avec cette clientèle. Les 9 nouvelles implantations sont : Bayonne, Dijon, Grenoble, Mulhouse, Nice, Reims, Rennes, Toulouse et Tours.

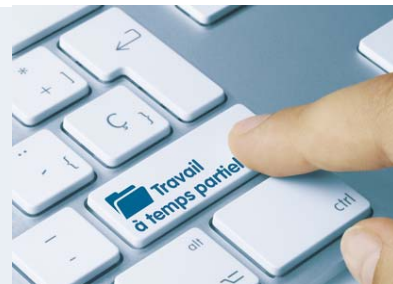
Dixit la direction, ce projet se fera à iso effectif. Pour **FO LCL**, si l'ensemble du projet semble cohérent, il faudra néanmoins rester attentif à l'évolution de notre clientèle en Province qui sera diluée dans des portefeuilles Entreprises, ainsi qu'à la formation des conseillers mixtes.

## Fermeture de Nanterre et transfert de Clichy vers Villejuif

**FO LCL** tient à votre disposition les mesures d'accompagnement pour les salariés transférés. Les salariés de Nanterre et Clichy peuvent postuler pour aller sur Noisy le Grand, ceux de Noisy peuvent postuler sur Clichy et Villejuif.



## Temps partiel / temps réduit : vous avez un message



Un courrier personnalisé sera très « *prochainement* » envoyé à tous les salariés en temps partiel-réduit afin de leur proposer de cotiser base temps plein aux caisses de retraites complémentaires\* avec effet rétroactif au 1er janvier 2018. **Votre réponse devra intervenir avant le 15 février, après il sera trop tard.**

\* **Attention** : pour cotiser à temps plein aux retraites complémentaires, vous devez **obligatoirement** cotiser base temps plein au régime de base.

## Compensation allongement du temps de trajet

La direction persiste et signe : tous vos élus ont voté défavorablement à la compensation à hauteur de 50% proposée par la direction, proposition inférieure à la pratique dans certaines régions. Ce n'est pas avec de telles mesures que l'IER va se redresser ! Evidemment, plus vous avez de temps de transport, plus vous êtes perdant.

### Bon à savoir :

- cette compensation est à prendre avant le dernier jour du mois qui suit l'allongement du temps de trajet
- tout salarié bénéficie de 2 jours de repos hebdomadaires consécutifs : si vous partez en formation le lundi, le samedi précédent doit vous être accordé

